

SEANCE DU 04 JUILLET 2025

ETAIENT PRESENTS :

- M. François COHENDET, Maire
- M. Jean ZIPPER, adjoint au maire
- Mme Stéphanie HAMANN, adjointe au maire
- M. Bernard DANDOIS, adjoint au maire
- M. Vincent RUETSCH, conseiller municipal
- M. Hugues MARTIN, conseiller municipal
- Mme Gwennaëlle WIDMER, conseillère municipale
- M. Tagi SARAR, conseiller municipal
- M. Matthieu HEMMERLIN, conseiller municipal
- M. Roland STEHLIN, conseiller municipal

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

- M. Anthony DURIEUX-MENAGE, conseiller municipal à Hugues MARTIN
- Mme Sylvie WILLMÉ, conseillère municipale à Stéphanie HAMANN
- M. Kévin MCKENNA, conseiller municipal à F. COHENDET
- Mme Albane JOERGER, conseillère municipale à J ZIPPER

ABSENT NON EXCUSE :

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Katia LEDIEU est désignée comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00 et salue les membres présents.

Il propose d'ajouter un point à l'ordre du jour dans le cadre de la souscription d'un emprunt.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 MAI 2025

Délibération n° 2025-30

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 09 mai 2025.

2. AFFAIRES FINANCIERES

2.1 DECISION MODIFICATIVE N°2

Délibération n° 2025-31

M. ZIPPER soumet au Conseil Municipal, la proposition de décision modificative N°2 - 2025 du budget de la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération,

DECIDE à l'unanimité

de modifier les articles et chapitres du budget 2025 de la Commune, comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEBIT	CREDIT
74111 – Dotation forfaitaire		+ 3 193.00
741121 – Dotation solidarité rurale		+ 18 273.00
INVESTISSEMENT	DEBIT	CREDIT
2151-145 Rosace	-16 250.00	
2183-34 Matériel mobilier	+ 6 000.00	
21318-99 Ancien Tribunal	+ 3 350.00	
13461-148 Aire de jeux		-20 340.08
TOTAL	6 900.00	1 125.92

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	Ouvertures	9 350,00	
	Réductions	16 250,00	
Recettes :	Ouvertures		21 466,00
	Réductions	20 340,08	
Equilibre :	Ouv. - Red.	-13 440,08	21 466,00

EQUILIBRE	
Solde Ouvertures	12 116,00
Solde Réductions	4 090,08
Ouv. - Réd.	8 025,92

3. EMPRUNT

Délibération n° 2025-32

M. la Maire rappelle que pour procéder aux investissements de l'exercice 2025, il est opportun de recourir à un prêt d'un montant de 250 000 Euros.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des différentes offres, après avoir pris connaissance en tous ses termes de l'offre établie par l'Agence France Locale, Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire, dont le siège social est situé 112 Rue Garibaldi, 69006 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 799 379 649, et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'autoriser M. François COHENDET, Maire de Ferrette à signer les contrats de prêt avec l'Agence France Locale selon les caractéristiques suivantes :

Article 1 : Principales caractéristiques du prêt

- Montant du contrat de prêt : 250 000 EUR (Deux cent cinquante mille Euros)
- Durée Totale : 25 ans
- Mode d'amortissement : Echéances constantes annuelles
- Taux Fixe : **3.86%**
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Commission d'engagement : Néant
- Frais de dossier : Néant

Article 2 : Etendue des pouvoirs du signataire

M. François COHENDET, Maire de Ferrette est autorisé à signer le contrat de prêt et est habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et reçoit tous pouvoirs à cet effet.

4. ACCEPTATION DE DONS

4.1 ACCEPTATION D'UN DON – FÊTE DE LA MUSIQUE

Délibération n° 2025-33

Le Maire soumet au conseil municipal, un don d'un montant de 400 € reçu par le Crédit Agricole de Ferrette dans le cadre de son soutien à la manifestation de la Fête de la musique.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- d'accepter le don offert par le Crédit Agricole d'un montant de 400 €.
- de remercier le Crédit Agricole pour son engagement envers la ville de Ferrette

4.2 ACCEPTATION D'UN DON

Délibération n° 2025-34

Le Maire soumet au conseil municipal, l'offre de don présentée par Madame FERRAND Corinne.
Le don proposé consiste en l'attribution d'une somme de 80 euros.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

- d'accepter le don offert par Madame FERRAND Corinne d'un montant de 80 €.
- De remercier Madame FERRAND Corinne pour sa générosité envers la commune.

5. CONVENTION DE REPARTITION DES LOYERS DES PRESBYTERES DE FERRETTE ET DE LIGSDORF

Délibération n° 2025-35

Le Maire informe le Conseil Municipal, que les représentants des 17 communes des paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se sont réunis le 17 juin 2024 et le 26 mars 2025 afin de proposer une nouvelle répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf.

Les presbytères de Ferrette et Ligsdorf servent d'habitation aux prêtres qui desservent l'ensemble des 17 communes.

Le Maire rappelle le résultat de la dernière réunion de concertation : il en ressort que les communes ont décidé à l'unanimité que les deux communautés de paroisses du Pays des Sources et du Haut-Sundgau se regroupent pour participer à la prise en charge des loyers.

La répartition cumulée des 2 loyers sera faite au nombre d'habitants de chacune des 17 communes avec une clé de répartition basée sur la population totale de l'INSEE de chaque année.

Il a été décidé de fixer les loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf à :

- Ferrette : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel,
- Ligsdorf : 767.52 euros mensuel soit 9 210.24 euros annuel.

Les loyers seront révisés chaque année en fonction des variations du coût de la construction sur la base du dernier indice publié.

Le Conseil Municipal,

Ayant entendu les explications du Maire relatives à la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et Ligsdorf ;

VU le projet de convention à signer entre tous les maires de la Communauté des Paroisses du pays des Sources et du Haut-Sundgau ;

DECIDE à l'unanimité

1. de fixer par convention la répartition des loyers des presbytères de Ferrette et de Ligsdorf entre les 17 communes ;
d'autoriser le maire à signer cette convention avec les maires des communes concernées

6. MISE A DISPOSITION D'UNE CELLULE A LA CASERNE MOREIGNE AVEC KBLEU

Délibération n° 2025-36

Le Maire rappelle au conseil municipal que la ville de Ferrette a mis à disposition de la Régie du Réseau Câblé du Haut-Sundgau une cellule du bâtiment N°3 de la caserne Moreigne, dans le hangar occupé par les ateliers municipaux, d'une superficie approximative de 4 m² afin de permettre d'entreposer le matériel de la régie.

Il a été demandé de fournir, à la commune, la liste précise du matériel stocké afin de mettre à jour la convention d'occupation.

Liste du matériel entreposé : un camion nacelle, des tourets de fibre optique, une machine à trier les câbles et une dérouleuse de câble et divers petits matériels.

Il propose de fixer un montant mensuel de 10 € pour participation aux charges.

Le Conseil Municipal,

DECIDE à l'unanimité

1. d'établir une convention de mise à disposition d'un local mentionnant le matériel entreposé avec la Régie du Réseau Câblé du Haut-Sundgau ;
2. de fixer à 10 € / mois, la participation aux charges ;
3. d'autoriser le maire à signer l'avenant à la convention d'occupation temporaire et précaire avec la Régie du Réseau Câblé du Haut-Sundgau.

7. PERSONNEL COMMUNAL

7.1 Création d'un poste d'Agent Polyvalent Dans le cadre du dispositif Parcours emploi compétences Contrat unique d'insertion Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi PEC CUI-CAE Contrat de droit privé

Délibération n° 2025-37

➡ Le Maire informe l'assemblée :

Depuis janvier 2018, les contrats aidés ont été transformés par le dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) dans le but de faciliter l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi.

La mise en œuvre du parcours emploi compétences repose sur le triptyque emploi-formation-accompagnement : un emploi permettant de développer des compétences transférables, un accès facilité à la formation et un accompagnement tout au long du parcours tant par l'employeur que par le service public de l'emploi, avec pour objectif l'inclusion durable dans l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail.

Notre commune a donc décidé d'y recourir en conciliant ses besoins avec la perspective d'aider un demandeur d'emploi à s'insérer dans le monde du travail.

Ce contrat à durée déterminée a été conclu pour une période de 9 mois à compter du 02/12/2024.

Dans le cadre du dispositif parcours emploi compétences, un CUI – CAE, un agent a été recruté au sein de la commune de Ferrette, pour exercer les fonctions d'agent polyvalent des services techniques à raison de 26 heures par semaine.

Au vu de l'accroissement d'activité, M. le Maire propose de modifier la quotité horaire à 35 heures par semaine.

La rémunération ne peut être inférieure au SMIC horaire.

Dans le cadre du PEC, le montant de l'aide accordée aux employeurs est exprimé en pourcentage du SMIC brut et défini par [décision du Préfet de Région](#).

➡ Le Maire propose à l'assemblée :

D'augmenter la quotité horaire de l'agent recruté dans le dispositif d'un CUI - CAE ayant pour fonctions d'agent polyvalent des services techniques à temps partiel à raison de 35 heures pour la période du 07 juillet 2025 au 02 septembre 2025.

➡ Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu la Circulaire n° DGEFP/SDPAE/MIP/MPP/2018/11 du 11 janvier 2018 relative aux parcours emploi compétences et au Fonds d'inclusion dans l'emploi en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi.

Vu l'arrêté de la Préfecture de la Région Bretagne du 2 janvier 2019,

DECIDE à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

7.2 CREATION D'UN EMPLOI TEMPORAIRE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A POUVOIR AU TITRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Délibération n° 2025-38

Objet : Création d'un emploi temporaire d'adjoint technique territorial

L'organe délibérant,

Sur rapport de l'autorité territoriale,

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2313-1 et R2313-3 ;
- Vu le code général de la fonction publique, et notamment ses articles L313-1 et suivants, ses articles L411-1 et suivants et le 2° de son article L332-23 ;
- Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3 ;
- Vu l'état du personnel de la collectivité territoriale / de l'établissement public ;
- Vu le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi temporaire d'adjoint technique territorial relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures 00 minute (soit 35/35^{èmes}), en raison d'un accroissement temporaire d'activité ;

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé ;

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : À compter du 03 / 09 / 2025, un emploi temporaire d'adjoint technique territorial relevant du grade d'adjoint technique territorial, à raison d'une durée hebdomadaire de service 35 heures 00 minute (soit 35/35^{èmes}), est créé pour une durée d'un an, soit jusqu'au 02 / 09 / 2026, à pouvoir au titre d'un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un agent contractuel sur cet emploi temporaire et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

L'autorité territoriale informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

POINTS DIVERS

A) COMPTE-RENDU DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. COHENDET :

Sculpture Les barbeaux de Ferrette : Proposition de création d'une sculpture par l'artiste Eric De BUNCEY. La création sera offerte à la commune.

Réunion château de Ferrette avec les propriétaires : Projet de Bail de droit d'usage avec délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune, un point sera fait en septembre.
La création d'une association est prévue, pour le pilotage du site.

Hôtel de ville accessibilité : Projet en cours de réaffectation pour en faire un centre de ressources du patrimoine Sundgauvien, une réunion est prévue mi-juillet dans le cadre de l'aménagement.
La DRAC et les ABF sont opposés au percement d'une ouverture dans le pignon du bâti ancien.
L'association d'Histoire du Sundgau installerait son siège à l'ancien Hôtel de Ville.
Le fonds de documentation de Monsieur Marc GRODWOHL serait également installé dans l'Hôtel de Ville.
Il est prévu de recouvrir la grange afin de limiter les infiltrations d'eau, d'y créer des sanitaires aux normes et d'y adjoindre un espace fermé.

Centre d'accueil Don Bosco : Courrier sous-préfecture concernant l'avis défavorable commission de sécurité, Le centre a fait une demande de déclassement en gîte touristique.
Le passage d'une commission de sécurité a été acté sur recommandation de la sous-préfecture.

Visite de Madame la Sous-Préfète d'Altkirch le 13 juin 2025 : Présentation et visite de Ferrette qui s'est terminée par la Caserne Moreigne.

Caserne Moreigne : Réception d'un courrier du Député Didier LEMAIRE relatif à l'avenir de la caserne suite à la fermeture du centre d'accueil.

Remerciements : Dans le cadre d'attribution de subvention en 2025 à différentes associations le Maire indique que celles-ci ont remercié la commune de Ferrette.

Demande de 1^{ère} fleur dans le cadre des villages fleuris d'Alsace : Le jury fleurissement d'Alsace passera le mercredi 16 juillet 2025 à 09h30.

Office du Tourisme du Sundgau : Le Maire indique avoir réceptionné le rapport d'activité et que celui-ci est disponible pour lecture.

M. ZIPPER :

Relance de l'association des donneurs de sang de Vieux-Ferrette afin d'organiser des collectes communes aux Deux Ferrette, à ce jour une personne s'est signalée.

Le 6 juin s'est tenue l'inauguration des expositions temporaires au musée des sapeurs-pompiers. Expositions, sur les décorations, les jouets et les motopompes.

Conseil Syndical intercommunal scolaire du Jura Alsacien s'est tenu mercredi 2 juillet 2025 en présence des jeunes du Conseil intercommunal des jeunes.

Une mini journée citoyenne serait nécessaire en octobre pour le nettoyage des abords du château. Les discussions pour l'élaboration d'un bail entre la commune et les propriétaires sont en bonne voie.

Monsieur le Maire précise que le chemin menant au château est détérioré.

MME HAMANN :

Grand anniversaire remerciement de Mme WOLFF.

Le Maire demande dans le cadre de la notice canicule ou en est l'avancement concernant l'appel des personnes fragiles.

Le secrétariat communiquera les coordonnées téléphoniques.

M. STEHLIN : la 1^{ère} édition de TRES'ART a eu lieu les 14 et 15 juin 2025. Il s'agit d'une exposition d'œuvres contemporaines d'une quarantaine de peintres, de sculpteurs et de plasticiens en divers endroits de Ferrette : Mairie, Felseneck, rue du château.

Cette 1^{ère} édition a suscité un vif intérêt, il est prévu une nouvelle édition en 2026.
Il y avait une grande qualité d'exposants, les retours sont satisfaisants.
Un Concours a eu lieu, les artistes devaient présenter des œuvres représentant les barbeaux de Ferrette.

M. MARTIN : Fête de la musique, Monsieur Martin indique que M. Antony. DURIEUX MENAGE souhaite préciser que 2025 a été une très bonne édition.
Monsieur MARTIN indique qu'il souhaite que l'Ar@bas soit prévenu lors de la présence des jeunes au conseil SISJA afin de pouvoir réaliser un reportage.

M.DANDOIS : Présentation d'une réunion d'information à laquelle il a participé à Altkirch dans le cadre des violences intrafamiliales.

Il indique que l'intervenant social de la gendarmerie peut être sollicité si constat ou signalement de violences intrafamiliales.

Mme HAMANN indique que l'on peut également la solliciter.

Dans le cadre de la création d'un parcours d'orientation, une réunion a eu lieu au Collège de SEPPOIS.

La préparation d'un projet de parcours à Seppois et Ferrette est en cours.

Le financement s'élève entre 4000 et 6000€ en parti subventionné.

V.RUETSCH : 12 Juillet 2025 Fête Nationale à Vieux-Ferrette,

Retour fête de la musique, il n'y a pas de banc rue du château, peut-être prévoir des garnitures pour les prochaines éditions.

M.HEMMERLIN : Remerciement pour l'aide lors de l'incendie rue des Orfèvres.

Un exercice incendie a été réalisé rue du Château, il indique que la situation s'avère être compliquée à partir de la place des comtes en cas d'incendie lié au stationnement des véhicules.

Installation d'un totem sur la façade de la caserne des pompiers.

La séance est levée à 20h15

Le Maire, François COHENDET

Secrétaire de séance, Katia LEDIEU